

Orgeval

Le guide de l'écolier
2026-2027



Chers parents,

La rentrée scolaire est un moment clé, important pour vous et vos enfants, et la nouvelle municipalité est pleinement impliquée dans cette nouvelle année 2026/2027.

Favoriser la réussite et l'épanouissement des enfants, faciliter la vie des parents et améliorer les conditions de travail de la communauté éducative sont les 3 piliers de notre projet.

Nous tenons vraiment à remercier l'implication de tous : enseignants, ATSEM, animateurs, agents de restauration, éducateurs sportifs, services municipaux ou encore représentants des parents d'élèves qui, au quotidien, font de l'école un lieu fondateur pour l'émancipation de vos enfants.

Voici les principaux changements pour cette rentrée 2026/2027 :

- Afin de faciliter l'organisation des parents, la ville expérimentera sur les deux premières vacances de l'année des délais de réservations plus proches des vacances. Selon le retour de cette expérimentation, les délais des périodes suivantes seront transmis aux familles début janvier.
- Il est envisagé une fermeture des accueils de loisirs à l'été 2027 la semaine du 9 au 14 août.
- L'accueil des élèves élémentaires au centre de loisirs du mercredi et des vacances scolaires se fera désormais à l'école Pasteur pour améliorer le confort de vos enfants et des animateurs de la ville.

Ce document rassemble toutes les informations utiles pour votre quotidien. Si vous avez besoin de précisions ou d'aide dans vos démarches, les agents de l'accueil Enfance restent à votre disposition pour vous accompagner.

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente année scolaire pleine de réussites pour vous et vos enfants.

Antoine Garrec

Élu délégué au scolaire et périscolaire

Les démarches administratives

L'ensemble des démarches administratives (inscriptions scolaires et périscolaires, modifications, annulations, paiement des factures, informations, etc.) s'effectue en ligne directement **sur le portail famille** :

<https://enfance-orgeval.ciril.net>

À savoir

Les activités périscolaires (accueil du matin, pause méridienne, accueil du soir, post-étude, mercredi en ½ journée avec repas ou journée complète) doivent être réservées ou annulées **au plus tard le dimanche soir** pour les activités de toute la semaine suivante.

Pour toute information relative à votre compte, n'hésitez pas à contacter l'accueil Enfance qui prendra soin de vous guider !

Tél. 01 39 22 35 50

enfance@mairie-orgeval.fr

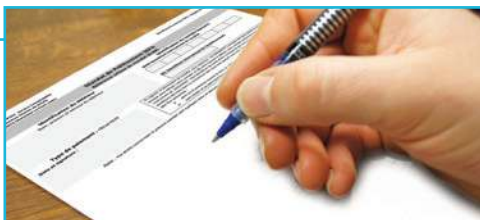
ou depuis la messagerie de votre portail famille

Accueil du public en mairie, 123 rue du Dr Maurer au guichet unique :

- Lundi de 9h30 à 12h30 et mercredi de 8h30 à 12h30
- Mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- Permanence en mairie les 2^e et 4^e samedi de chaque mois de 8h30 à 12h30

Simplifiez vos paiements avec le prélèvement automatique

Pour faciliter le paiement de vos factures, le prélèvement automatique pour vous est proposé. Il vous suffit de compléter et de signer le règlement financier, le contrat de prélèvement SEPA ainsi que l'autorisation de prélèvement.



Les vacances scolaires 2026-2027 de la zone C

Nouveau ! La Ville expérimentera pour les deux premières périodes de vacances des délais de réservation et d'annulation plus proches des vacances.

Selon le retour de cette expérimentation, les délais des périodes suivantes seront transmis aux familles début janvier.

Il est également envisagé une fermeture des accueils de loisirs à l'été 2027, la semaine du 9 au 14 août.

- **Rentrée des classes : mardi 1^{er} septembre 2026**
- **Les élèves n'auront pas classe le vendredi 7 mai 2027 (pont de l'ascension)**

Dates des vacances	Dates des réservations d'accueils de loisirs
Vacances d'automne du samedi 17 octobre au dimanche 1 ^{er} novembre 2026	> du lundi 28 septembre (20h) au dimanche 4 octobre 2026
Vacances de fin d'année du samedi 19 décembre 2026 au dimanche 3 janvier 2027	> du lundi 30 novembre (20h) au dimanche 6 décembre 2026
Vacances d'hiver du samedi 6 février au dimanche 21 février 2027	> à définir ultérieurement
Vacances de printemps du samedi 3 avril au dimanche 18 avril 2027	> à définir ultérieurement
Vacances d'été : samedi 3 juillet 2027	> à définir ultérieurement



Les établissements scolaires

À Orgeval, environ 1000 enfants de primaire sont scolarisés dans des établissements publics et privés.

La ville compte deux écoles publiques : Jean de La Fontaine (maternelle) et Louis Pasteur (élémentaire).

- **École maternelle Jean de La Fontaine**

Directrice : Aurore Miceli

85, rue de la Fontaine Saint-Pierre - 78630 Orgeval

Tél. 01 30 65 79 76 - Email : 0780778x@ac-versailles.fr



- **École élémentaire Louis Pasteur**

Directeur : Erwan Le Bihan

389, avenue Foch - 78630 Orgeval

Tél. 01 39 22 35 65 - Email : 0780648f@ac-versailles.fr

Elle accueille également une école privée et une école Montessori.

- **École privée Sainte-Jeanne d'Arc (maternelle et élémentaire)**

Directrice : Céline Loiselet

101, rue de la Chapelle - 78630 Orgeval

Tél. 01 39 75 90 63

Email : sec-jdarcorgeval@outlook.com

www.ecole-stejeannedarc-orgeval.fr

- **El Nido, école Montessori bilingue (maternelle et élémentaire)**

Directrice : Diane Dorlean

1120, route des Alluets - 78630 Orgeval

Tél. 07 86 68 78 97 (service scolaire) - 06 88 25 30 52 (service administratif)

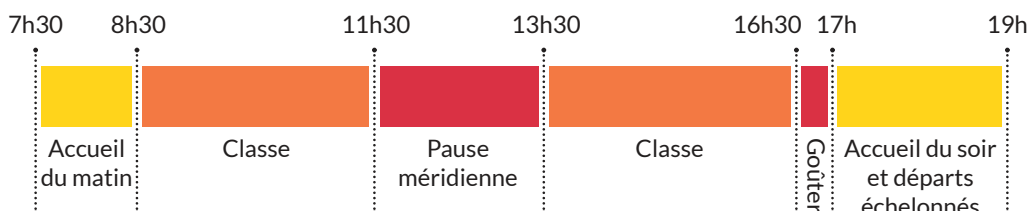
Email : elnido.montessori@gmail.com

www.ecole-montessori-bilingue-orgeval.com

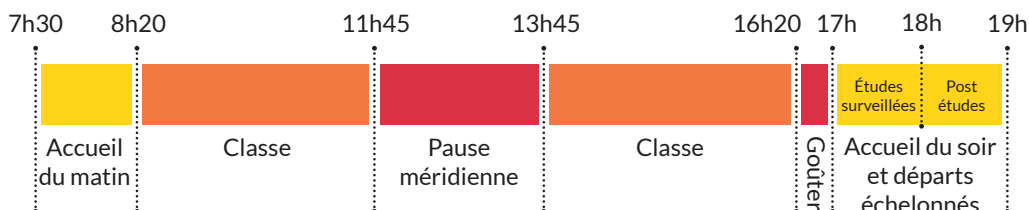


La journée de l'écologiste

École maternelle Jean de La Fontaine



École élémentaire Louis Pasteur



Aux côtés des élèves

Les équipes d'encadrement sont constituées en fonction du nombre d'enfants accueillis :

	Maternelle	Élémentaire
Accueil du matin et du soir	1 encadrant pour 14 enfants	1 encadrant pour 18 enfants
Accueil de loisirs le mercredi	1 encadrant pour 10 enfants	1 encadrant pour 14 enfants
Accueil de loisirs vacances scolaires	1 encadrant pour 8 enfants	1 encadrant pour 12 enfants
Pause méridienne	4 agents de restauration + 10 animateurs + 9 ATSEM	6 agents de restauration + 18 animateurs



À savoir

Dans l'objectif de préserver le pouvoir d'achat des familles et garantir les meilleures conditions d'apprentissage, la commune assure une prise en charge des fournitures scolaires à hauteur de 50 € par enfant pour l'élémentaire et 60 € par enfant en maternelle.

À l'école maternelle Jean de la Fontaine, chaque classe est accompagnée par une ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles). Deux agents techniques assurent la gestion de la buanderie et l'entretien des locaux en journée.

En élémentaire, l'étude est encadrée chaque soir par les professeurs des écoles, sous la responsabilité du coordinateur des accueils de loisirs.

Contacts : Accueil périscolaire Jean de la Fontaine

Tél. 01 30 65 79 84 ou 06 79 93 97 25

Accueil périscolaire Louis Pasteur

Tél. 01 78 63 10 12 ou 06 81 58 42 93

Les parents partenaires

Des réunions sont mises en place avec les représentants des parents d'élèves (AGPE). On y évoque les sujets importants liés aux écoles.

Contact : agpe.orgeval@outlook.fr

À l'heure du numérique

Les salles de classe sont équipées de supports numériques afin de favoriser l'appréhension de cet univers par les enfants.

École élémentaire Louis Pasteur

- 100% des salles de classe (19) équipées d'un tableau tryptique, d'un vidéoprojecteur, de hauts parleurs, d'un stylet interactif et d'ordinateurs avec logiciels dédiés
- 1 salle informatique avec 16 ordinateurs
- 16 tablettes

École maternelle Jean de la Fontaine

- 9 salles de classe entièrement équipées en vidéoprojecteur



La restauration scolaire

En moyenne, 90% des élèves bénéficient du service de restauration municipale, soit environ 600 repas servis quotidiennement.

Un nouveau marché pour des assiettes qui conjuguent plaisir gustatif et responsabilité environnementale

Depuis le 1^{er} septembre 2025, un nouveau prestataire, API Restauration, assure la confection des repas. Le cahier des charges est clair : proposer des menus spécialement conçus pour les 3-12 ans, **répondant à leurs besoins nutritionnels** tout en leur transmettant le goût des bonnes habitudes alimentaires.

Dans l'assiette, les enfants retrouvent des plats **appétissants, variés et équilibrés**, pensés pour favoriser la consommation tout en limitant le gaspillage alimentaire. **Les produits frais et faits-maison** sont privilégiés autant que possible, tandis que l'usage de produits transformés ou industriels est réduit au strict minimum.

Ce marché s'inscrit également dans **une démarche de développement durable**, avec une gestion rigoureuse des déchets :

- Suppression des barquettes à usage unique grâce à la livraison dans des bacs inox réutilisables ;
- Réduction des emballages avec des livraisons à la pièce (fromages à découper) ou en seau (yaourts, fromages blancs) ;
- Valorisation des biodéchets des restaurants scolaires par une collecte dédiée assurée par Les Alchimistes.



À savoir

Le tarif du repas, facturé aux familles, comporte le prix du repas livré par le prestataire mais également les salaires du personnel de restauration, et les encadrants de la pause méridienne (animateurs, éducateurs sportifs, Atsem) ainsi que les fluides (eau, énergie) utilisés pour le temps de restauration.

Le PAI (Projet d'Accueil Individualisé)

Les enfants souffrant d'allergie ou d'intolérance alimentaire peuvent être accueillis au restaurant scolaire dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé validé par la famille, la Ville, l'école, le médecin scolaire (ou le médecin de PMI) et le directeur de l'accueil de loisirs en charge de la restauration scolaire.

Pour toute demande, rapprochez-vous des directeurs d'école et d'accueil de loisirs.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Les écoles mènent un projet de lutte contre le gaspillage alimentaire, impliquant agents de restauration, animateurs, enseignants et membres de l'AGPE.

Pour cela, une table de tri a été installée, et différentes initiatives ont été mises en place pour mesurer le gaspillage et le réduire : pictogrammes pour les menus en maternelle, «gachimètres» pour l'eau et le pain, et ateliers de sensibilisation pendant la semaine du goût.



Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) est un lieu d'apprentissage pour sensibiliser les écoliers du CE2 au CM2 à la citoyenneté, où l'on prend des décisions, où l'on mène des projets en lien avec la jeunesse. Faire partie du CMJ, c'est le moyen de s'exprimer et ainsi d'être le relais auprès de l'équipe municipale.

Si votre enfant souhaite proposer des idées, le référent du CMJ se tient à disposition pour en échanger.

Contact : cmj@mairie-orgeval.fr

Tél. 01 39 22 35 61



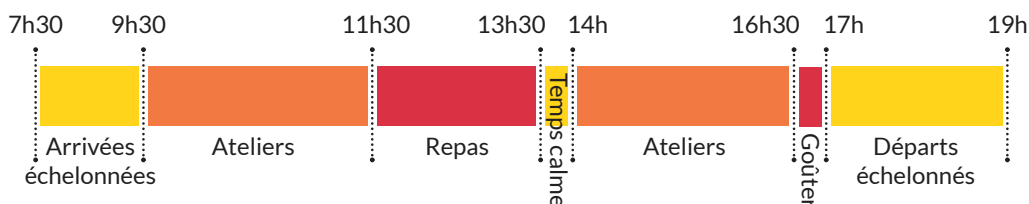
Les accueils de loisirs

Agréés par le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports des Yvelines et organisés dans le cadre du Projet Éducatif du Territoire (PEdT) de la Ville, les accueils de loisirs contribuent à l'épanouissement de l'enfant, dans le respect de son rythme de vie et de son bien-être.

Les animateurs accueillent les enfants les mercredis et durant les vacances scolaires au sein des deux structures de la ville.



Les programmes d'activités sont préparés par les équipes d'animation qui proposent des activités sportives et des ateliers ludiques comme le chant, le théâtre, les jeux de société, ou thématiques selon les saisons, avec pour objectifs principaux le bien-vivre ensemble, le respect de l'autre, l'éveil, l'accès à la culture, aux sports et à l'environnement.



À savoir

Le mercredi, des arrivées/départs en 1/2 journée avec repas sont possibles :

- matinée avec repas : départ entre 13h30 et 13h45
- après-midi avec repas : arrivée entre 11h30 et 11h45

Pour les vacances scolaires, l'inscription se fait pour la journée complète.

Accueil de loisirs maternel

Jean de la Fontaine

Tél. 01 30 65 79 84 ou 06 79 93 97 25

Accueil de loisirs élémentaire

Louis Pasteur

Tél. 01 78 63 10 12 ou 06 81 58 42 93

Règlement intérieur des activités
périscolaires et extrascolaires



Le sport et ses valeurs

Le sport à l'école

Le service des sports propose tout au long de l'année des interventions dans les écoles. Deux éducateurs interviennent quotidiennement auprès des élèves :

- Pasteur : 17 classes, une heure par semaine ;
- Jean de la Fontaine : 4 classes de grande section, 50 mn par semaine.

Chaque année, des olympiades sont également organisées ainsi qu'un cross et des rencontres sportives.

L'objectif est double : faire découvrir aux enfants un maximum d'activités sportives durant leurs années de primaire mais aussi véhiculer de nombreuses valeurs telles que l'équité, l'esprit d'équipe, l'égalité, la discipline, l'inclusion, la persévérance et le respect.



L'École Municipale des Sports (EMS)

Chaque mercredi et lors des vacances scolaires, le service des sports propose des animations et stages sportifs dans le cadre de l'École Municipale des Sports (EMS) à l'Espace Claude Rich ou au complexe sportif Saint-Marc.

Mercredis

- Pour les élémentaires de 6 à 10 ans : de 8h45 à 10h45 (*accueil à partir de 8h15*)
- Pour les maternelles de 4 et 5 ans (moyenne et grande section) : de 11h à 12h
- Inscription annuelle début septembre lors du forum des associations ou l'été via le portail famille

Vacances scolaires

Des stages multisports sont proposés pendant les vacances scolaires pour les enfants âgés de 6 à 11 ans (CP à CM2). Ils se déroulent du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Informations et inscriptions sur le portail famille
(selon calendrier de réservation des accueils de loisirs p4)

Les transports scolaires

Trois navettes desservent les lundi, mardi, jeudi et vendredi (uniquement en période scolaire) les deux écoles de la ville, avec à son bord, un animateur qui assure l'encadrement et la sécurité des enfants.

Ligne 105

Aller

Moulin d'Orgeval	7h50
La cote à Farot	7h51
Clos de la Vernade	8h00
Auberge Sans Nom (école Pasteur)	8h10
École Jean de La Fontaine	8h20

Retour

Auberge Sans Nom (école Pasteur)	16h30
École Jean de La Fontaine	16h40
La cote à Farot	16h44
Moulin d'Orgeval	16h45
Clos de la Vernade	16h52

Ligne 106

Aller

Fauveau	7h50
Béthemont	7h56
La Chapelle Saint-Jean	8h00
Beaunier	8h02
Tressancourt	8h07
Auberge Sans Nom (école Pasteur)	8h10
École Jean de La Fontaine	8h15

Retour

Auberge Sans Nom (école Pasteur)	16h35
École Jean de La Fontaine	16h40
Tressancourt	16h45
Béthemont	16h48
La Chapelle Saint-Jean	16h51
Beaunier	16h52
Fauveau	16h58
Auberge Sans Nom (école Pasteur)	17h00

Ligne 107

Aller

Le Tremblay	7h45
Les Feugères	7h48
Ferme des Montamets	8h00
Auberge Sans Nom (école Pasteur)	8h10
École Jean de La Fontaine	8h15

Retour

École Jean de La Fontaine	16h35
Auberge Sans Nom (école Pasteur)	16h47
Ferme des Montamets	16h52
Le Tremblay	17h10
Les Feugères	17h12

Plus d'infos sur www.iledefrance-mobilites.fr
Rubrique Transports scolaires / circuits spéciaux scolaires



www.ville-orgeval.fr